



## Déchets d'amiante : signature d'un contrat-cadre avec un acteur majeur des déchets en Suisse

**Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation,** annonce la signature d'un contrat-cadre entre sa filiale de traitement de l'amiante Inertam et un acteur majeur des déchets dangereux en Suisse, client historique du Groupe. Les relations entre les deux entreprises ont été réactivées grâce à la réouverture et la modernisation récente du site d'INERTAM.

Dans le cadre de ce contrat-cadre, le partenaire s'engage à fournir à INERTAM un minimum de 500 tonnes de déchets amiantés par an dès 2023. Les déchets seront acheminés jusqu'en France, dans le cadre des accords européens permettant le transport international de déchets dangereux, uniquement s'il existe une solution de destruction définitive sur le territoire d'accueil. C'est le cas pour le procédé unique au monde de vitrification par torches à plasma d'Inertam. Ces déchets seront ainsi détruits sur le site industriel d'INERTAM à Morcenx, fleuron du savoir-faire d'Europlasma en matière de technologie plasma pour le traitement définitif de déchets dangereux.

En retour, INERTAM accorde l'exclusivité au partenaire pour l'exécution des prestations de traitement de déchets amiantés en provenance de la Suisse. Le contrat est établi pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et pourra être renouvelé tacitement pour les durées successives d'un an, dans la limite de 5 renouvellements.

Malgré son interdiction en Suisse depuis 1990, l'amiante reste encore très présent dans les constructions et représente donc un enjeu de sécurité sanitaire très important. Par exemple, selon le réseau suisse du repérage de l'amiante Diagamiante, 80% des 82 000 bâtiments que compte Genève contiennent encore de l'amiante.

Olivier Pla, Directeur Développement Groupe déclare : *« Nous sommes très heureux de la signature de cet accord qui confirme la montée en puissance commerciale d'Europlasma dont la dynamique devrait se poursuivre au cours des prochains mois. L'attractivité de nos solutions de destruction des déchets dangereux nous positionne plus que jamais comme l'interlocuteur privilégié des acteurs qui souhaitent notamment éradiquer totalement les déchets nocifs d'amiante, en lieu et place du procédé archaïque d'enfouissement. »*

**À propos d'EUROPLASMA**

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux et des gaz ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. En parallèle, Europlasma a déployé une activité de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération), issue de son savoir-faire unique développé sur son site de Morcenx. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

**Contacts :****Europlasma**

**Anne BORDERES** – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

**ACTUS finance & communication**

**Anne-Catherine BONJOUR** – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – [acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)

**Grégoire SAINT-MARC** – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)